



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

**DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES**

Monsieur Nicolas BARRIQUAND
Médiacités
10 bis, rue Jangot
69007 LYON

Courriel : prada@auvergnerhonealpes.fr

Réf. : S2212-06765

Objet : Communication notes de frais du Président,
de l'exécutif et membres du cabinet 2019, 2020 et
2021

Le Conseil régional, le

1 6 DEC. 2022

Monsieur,

Vous avez saisi la CADA le 6 octobre 2022, à la suite du refus implicite opposé par la Région à votre demande de communication des reçus, justificatifs, factures et notes de frais relatives aux frais de séjour, de déplacement, de restauration, de représentation, de mission et d'exécution des mandats spéciaux du Président du Conseil régional, de l'exécutif, ainsi que des membres du cabinet pour les années 2019, 2020 et 2021.

A la suite de votre saisine, la CADA a rendu le 29 novembre un avis favorable à votre demande de communication des documents précités.

Compte-tenu du volume des pièces demandées qui ne font par ailleurs pas toutes l'objet d'un archivage numérique, leur collecte et leur transmission ne peut se faire de manière globale sans perturber le fonctionnement normal des services.

Aussi, je vous informe que la communication de ces pièces se fera au cours du premier trimestre 2023, le temps de numériser les documents et pièces justificatives disponibles aujourd'hui uniquement en version papier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président,
Et par délégation
Le Directeur général des services,

Franck Olivier LACHAUD

